
Adresse de la société populaire de Bourges (Cher) qui félicite la Convention et rend compte de la fête civique pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Bourges (Cher) qui félicite la Convention et rend compte de la fête civique pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24295_t1_0468_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Société vient de remplir un devoir sacré en rendant à l'innocence attaquée la justice qui lui est due. Que la vertu triomphe, et que la calomnie cesse de l'obscurcir, c'est le vœu de la Société.

WILLAUME (*présid.*), SCHOULLEN (*Secrét.*)
[et une signature illisible].

18

Le conseil-général de la même commune exprime les mêmes sentiments.

Renvoi au comité de salut public (1).

19

La société populaire de Bourges (2) félicite la Convention nationale sur ses travaux et rend compte de la fête civique pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Bourges, 1^{er} Therm. II*] (4).

Citoyens Représentants

pendant qu'infatigables sur vos chaises curules vous veillez au salut du peuple français[,] quel[,] du haut de la Montagne vous découvrez les complots et les factions, et lancez la foudre sur les factieux, les Sans-Culottes de la Société populaire et régénérée de Bourges saisissent avidement toutes les occasions d'inspirer au peuple l'horreur de la tyrannie, et l'amour ardent de la liberté[,] le soutien des Républiques. Celle de la fête du 14 juillet a produit les plus heureux effets.

Le matin, un orateur a énergiquement rapellé au peuple rassemblé en masse dans le temple consacré à l'éternel, qu'à pareil jour en 1789, il a poursuivi le Despotisme jusques dans ses repaires, les a renversés, et l'a forcé à frémir de leur chute. Le soir, les Citoyens munis d'armes de toute espèce, se sont portés sur la place où avoit été pratiqué un simulacre de Bastille, avec ses pont levis et ses bastions. il les a ataqués et après quelques décharge[s] d'artillerie[,] des murs entiers se sont écroulés avec fracas au milieu des cris de courage, vive la République mille fois répétés. Les ponts levis ont été brisés et abatus et le peuple est entré pour faire justice des partisans et deffenseurs de la tyrannie, et rendre la liberté à ses victimes. il y a de l'éloquence à se taire, quand les expressions sont au dessous des idées qu'on veut rendre; aussi nous ne vous peindrons pas l'effet et l'enthousiasme qu'a produit dans les cœurs des Citoyens l'aspect des Républicains qui ont paru sur les tours en criant Victoire, et en plaçant l'arbre de la liberté! le peuple a prouvé par son enthousiasme son ardeur et ses cris de joye, qu'il étoit sensible au plaisir de voir flotter le Drapeau

(1) P.V., XLII, 156.

(2) Cher.

(3) P.V., XLII, 156.

(4) C 314, pl. 1255, p. 14.

tricolore (le signe de sa rédemption politique) sur des ramparts qui devenoient les échos de l'allégresse, après avoir répété si longtems les gémissemens de l'innocence opprimée.

Une Musique guerrière s'est fait entendre, et a suivi le Peuple sur l'autel de la patrie, et là[,] sous la voute du Ciel, en présence de l'Etre Suprême, il a juré une haine implacable aux tyrans et à la tyrannie, attachement et fidélité à la convention, *les vertus, la République, ou la mort.* la Musique a fait succeder aux chants de la Victoire, les airs de l'allégresse et a invité le Peuple à la Danse.

Les Citoyens n'ont quitté leurs jeux où a regné la cordialité la plus parfaite que pour prendre la faucille qui devoit achever la moisson, et anéantir par là les coupables espérances des scélérats qui prétendoient la retarder (1).

DENGLIN le jeune (*présid.*), LOUZEAU (*Secrét.*),
BOURDALOUE (*Secrét.*) CADEST (*Secrét.*),
LECLERC (*Secrét.*).

20

La société populaire d'Antibes (2), district de Grasse, repousse les calomnies par lesquelles on vouloit faire suspecter son attachement à la République, jure haine éternelle aux ennemis de la patrie, et invite la Convention à rester à son poste.

[Applaudissemens].

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

[*Antibes, 10 Mess. II*] (4).

Législateurs

Des malveillans ont répandu parmi nous les poisons de la calomnie; Ils ont eu l'impudeur de dire que nous voulions livrer Antibes à ces féroces anglais fugitifs de toulon, à cette nation perfide à laquelle vous avés déclaré une guerre à mort.

Le mépris de l'Indignation suffit pour repousser de semblables atrocités. Les premiers dans le temps où le fédéralisme couvrait le midi, nous acceptames la Constitution Républicaine. qui peut d'ailleurs porter aux Anglais une haine plus juste et plus vigoureuse que nous? Ce sont eux qui, en 1746, bombardèrent 45 Jours notre Commune; Les ruines affreuses qui nous environnent encore nous rappellent sans cesse le souvenir et nous dictent assés haut et le ressentiment et la vengeance

Legislateurs[,] restés au poste que vous occupés et continués avec intrépidité au milieu des orages à affermir le bonheur de la france et celui du monde. Pour nous[,] situés a l'extrémité de la République[,]

(1) De la même main, semble-t-il, que la mention honorable, et en marge du récit de la prise du simulacre de Bastille, cette indication: « Ecrire de ne pas bruler de la poudre inutilement ».

(2) Var.

(3) P.V., XLII, 156. *Audit. nat.*, n° 669; *Rép.*, n° 217; *J. Fr.*, n° 668.

(4) C 314, pl. 1255, p. 15.